



Rapport d'activité 2015

Assemblée
Générale du
21 juin 2016



En un peu plus de 13 ans, NTF est devenu un interlocuteur privilégié en Région Wallonne, en tant que **porte-parole des propriétaires privés ruraux**.

Dans un monde qui bouge, de plus en plus complexe et réglementé, NTF défend les intérêts moraux et matériels des propriétaires de biens ruraux en Wallonie, auprès des décideurs politiques et autres acteurs de la vie rurale.

L'action de NTF porte sur deux niveaux :

Collectivement, l'association poursuit une activité de défense des intérêts de la propriété rurale privée. Dans cet objectif, elle veille à maintenir le **dialogue entre les propriétaires ruraux et les autorités publiques** afin de développer des politiques qui se donnent la chance de durer et qui font la promotion d'une ruralité active et innovante tel que le recommande l'Europe et la Région Wallonne. NTF y contribue par l'identification de risques ou problèmes et propose des solutions ou adaptations. A ce titre, NTF participe aux comités d'avis sur les sujets concernant le monde rural. Elle sensibilise les médias, les autorités et le grand public.

Individuellement, **NTF informe, conseille et assiste ses membres, propriétaires de bois et de terre agricoles**, pour les aider dans leur rôle d'acteur incontournable du développement économique de la région, tout en tenant compte des facteurs d'évolution de notre société. En effet, leur rôle, essentiel pour la durabilité des espaces naturels de Wallonie, se complexifie chaque jour davantage. C'est pourquoi, les conseillers de NTF sont, entre autres, experts dans les domaines tels que le bail à ferme, la voirie communale, l'aménagement du territoire, la mise en œuvre de Natura 2000, ... Ils assurent auprès des adhérents l'information, la mise à disposition d'outils les aidant dans leur gestion, des conseils personnalisés...

Que vous soyez **propriétaire de bois, de champs, de prairies, d'espaces verts ou mêmes de sites naturels de Wallonie et quelle que soit votre superficie, vous êtes concerné par l'action de NTF !**



SOMMAIRE

Le Mot du Président	4
Importance économique de la propriété privée	5
La fonction consultative en pleine réforme	6
Organes décisionnels et consultatifs où siège NTF	6
Agenda, événements et conférences 2015 de NTF	7
Les grands dossiers	8
Natura 2000	9
Désignation des sites Natura 2000	9
Actions et résultats de NTF	9
Vos représentants au sein des Commissions de conservation Natura 2000	9
Production forestière	10
Les terres agricoles	11
Espace rural	12
Le nouveau Code de Développement territorial (CoDT)	12
Actualisation des atlas vicinaux	12
Décret sol	13
Chasse	13
Conseils cynégétiques	13
Services aux membres	14
Service juridique	15
Déclarations de Superficie Natura 2000	15
Communication	15
Ma terre, mes bois...	15
Outils pratiques pour propriétaires	16
Site internet et boîte à outils pour membres	16
Flash Info pour être informé en priorité, par mail	16
Événements-rencontres en 2015	17
Rencontres filière bois	17
Assemblée Générale 2015	17
Libramont	17
Conférences	17
Une équipe engagée, pour vous servir	18
Conseil d'Administration	18

Le Mot du Président

Notre association se tourne vers ses membres

L'année 2015 chez NTF a été marquée par un fort développement de notre communication vis-à-vis de vous, nos membres, et par une offre de services qui vous sont destinés plus étendue, concrétisée notamment par la création d'un service juridique.

Le Gouvernement Wallon, pour sa part, s'est mis au travail sur des dossiers de la ruralité avec une relative discrétion, et ce n'est qu'aujourd'hui que les premiers projets arrivent sur la table de la concertation.

Ma Terre, Mes Bois...

Nous avons lancé avec succès notre propre revue afin de vous informer sur les sujets qui vous préoccupent en tant que propriétaires ruraux. Chaque numéro de votre revue aborde une thématique d'intérêt et fait appel à des spécialistes pour vous informer. Nous vous y tenons au courant de l'actualité, et vous offrons la parole pour partager avec les autres propriétaires fonciers, les problèmes que vous avez rencontrés, ou tout simplement lâcher un coup de gueule sur ce qui vous a scandalisé.

Nos conférences

En plus de la conférence organisée traditionnellement lors de notre Assemblée Générale, nous avons inauguré un cycle de 2 conférences annuelles, l'une en automne, l'autre au printemps.

En novembre 2015, notre conférence sur la voirie communale, organisée conjointement avec la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture) et FEDIEX (Fédération des Industries Extractives), a connu un tel succès qu'il a fallu prévoir deux sessions complémentaires en décembre et en janvier. Nous avons été particulièrement heureux d'y accueillir un grand nombre d'administrations communales. Et, le moment fut bien choisi car le Ministre commençait à mettre en place la phase expérimentale de l'actualisation des atlas vicinaux au sein des communes pilotes. Nous nous sommes ainsi invités dans le processus de suivi, et avons marqué des points auprès des décideurs en évitant de laisser le champ libre aux « sentiéristes ».

Nous sommes à votre écoute.

Une équipe de 4 étudiants (3^e Master en Ingénieur de gestion Solvay) a réalisé un travail d'enquête sur vos attentes vis-à-vis de NTF, dans le cadre de son séminaire en marketing. Près de 300 membres ont accepté de répondre à l'enquête. Qu'ils en soient remerciés. Des enseignements très intéressants sont ressortis de ce travail remarquable. Nous allons les mettre en pratique pour mieux vous servir, dans la mesure des moyens humains et financiers dont nous disposons.

Services aux membres

En 2015, nous avons ouvert un service juridique qui fonctionne sur base payante au-delà d'un premier contact gratuit. Ce service est destiné à vous éclairer dans les arcanes juridiques de plus en plus complexes auxquelles nous sommes confrontés dans nos activités de propriétaires du foncier rural. Le succès durant sa 1^{ère} demi année de fonctionnement, démontre à l'envi que ce service répond à vos attentes.

Notre assistance aux déclarations de superficies reste très appréciée par un grand nombre de membres. Elle gagnera encore en intérêt suite aux adaptations à y apporter après la prise d'effet des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

Les grands sujets sur la table du Gouvernement

La révision du bail à ferme, et la banque foncière

Au vu des difficultés à conclure des commissions de fermage lors du dernier triennat, le Ministre R. Collin a décidé de modifier le mode de fixation des fermages maximaux. La solution préconisée est une formule d'indexation basée sur l'évolution du revenu agricole et l'évolution des prix à la consommation. Le Ministre semble s'orienter vers une décision assez rapide sur ce sujet, laissant pour plus tard d'autres adaptations du bail à ferme.

Nous avons dit clairement ne pas être favorables à la scission de cette négociation, car il nous semble que nos deux préoccupations majeures, le revenu de la terre et la fin de la perpétuité du bail à ferme devraient être négociés en même temps. Ceci dit, les textes sont soumis à consultation en ce printemps 2016, tout comme ceux fixant les conditions de fonctionnement de la banque foncière et de l'Observatoire du foncier.

La réforme consultative

Le Gouvernement wallon s'est fixé comme objectif de revoir le grand nombre de Conseils Consultatifs auxquels il a recours pour connaître l'opinion de la société civile, comme par exemple le Conseil Supérieur de la Forêt et de la Filière Bois. Plusieurs projets ont circulé. Et il semblerait bien que l'on s'oriente vers la création d'un « Pôle Ruralité » qui regrouperait Environnement, Forêt, Chasse, Pêche, Nature. Ceci ne nous pose pas de problème dans la mesure où la société civile est correctement représentée et où des collègues d'experts des différents sujets de la ruralité permettent d'obtenir des avis techniques pertinents. Nous avons demandé d'y être présents de façon transversale au même titre que les agriculteurs, les environnementalistes, les propriétaires publics.

La voirie communale

Notre objectif est d'être partie prenante aux expérimentations qui seront menées dans les communes pilotes pour actualiser les atlas vicinaux. Les contacts que nous avons établis avec le cabinet du Ministre Di Antonio sont encourageants. Notre objectif est, je le rappelle, que l'usage des voiries se fasse dans la paix et pour le plus grand bien des usagers, tout en respectant les droits des uns et des autres.

Natura 2000

32 nouveaux arrêtés de désignation ont été pris à la fin de 2015. Le Gouvernement wallon a pour objectif d'avoir pris tous les arrêtés pour le 31 décembre 2016 au plus tard.

Nous avons dû intervenir lors de la révision des AGW (arrêtés du Gouvernement wallon) sur les mesures générales et sur les indemnités. Nous avons guerroyé, notamment pour maintenir le niveau des indemnités forestières à son montant actuel et empêcher une augmentation des contraintes de gestion.

Nous devons nous mobiliser!

Bien que représentant un très grand nombre de personnes - près de 230.000 propriétaires de biens ruraux en Wallonie - nous ne sommes pas encore assez reconnus par le pouvoir politique pour défendre tous ces sujets. Il nous faut davantage faire entendre notre voix, et il faut que vous soyez prêts à vous engager pour soutenir notre cause, comme le font les syndicats agricoles par exemple. Nous avons besoin de vous.

Donnez-nous les moyens de vous aider!

L'élargissement de notre équipe nous a coûté cher en 2015. Faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu reconduire au terme de son contrat, une des personnes recrutées en mai 2015. Comme vous le verrez à la présentation du compte de pertes et profits pour l'année 2015, notre exercice est en déficit, de même que le budget pour 2016. Cette situation n'est pas tenable.

Nous ne sommes nullement subsidiés par les Pouvoirs Publics. Et, après l'augmentation des cotisations l'an dernier, nous ne pouvons y recourir à nouveau cette année. Pour combler notre déficit, il suffirait que nos membres paient une cotisation pour leurs hectares de terres agricoles. Le paiement d'une cotisation pour 18.000 ha supplémentaires suffirait à combler notre déficit. Il faut savoir qu'environ 500.000 hectares appartiennent à des propriétaires privés qui ne sont pas exploitants agricoles. Or, les membres de NTF paient des cotisations essentiellement pour leurs hectares de forêts, mais très peu cotisent pour leurs hectares de terres agricoles.

Cette année encore, j'ai été impressionné par le travail remarquable que nos équipes ont abattu. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos chaleureux remerciements.

Jean-Pierre Delwart
Président de NTF

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La propriété rurale privée couvre, en région wallonne, près de **900.000 ha** composés de 286.000 ha de forêts (52% de la forêt wallonne) et d'environ 600.000 ha de terres agricoles (sur un total de 713.000 ha de SAU wallonne).

Plus de 250.000 ménages contribuent aux fonctions de production, loisir et environnement de ce secteur.

FORÊT

La forêt privée wallonne est gérée par 89.790 entités juridiques (personnes, indivisions, groupements, etc.). Grâce à sa production spécifique de bois (56% des 4.143.000 m³ produits annuellement en Wallonie), elle génère dans la filière bois un emploi local important, tant en amont qu'en aval, estimé à plus de 7.600 emplois répartis au sein de 2.800 entreprises wallonnes : production de plants, travaux de plantation, élagage, éclaircies, mais aussi experts forestiers, gardes particuliers, exploitants forestiers, 1^{ère} transformation (scieries, fabrication de panneaux, papeterie, pelletisation), transport...

En outre, par son attrait paysager et de loisirs, la forêt privée wallonne catalyse le secteur du tourisme, pourvoyeur d'emplois locaux, tandis que l'activité cynégétique sur ces territoires génère de l'emploi permanent (gardes) et saisonnier (rabatteurs, hôtellerie, restauration).

Mais la forêt assure également d'autres fonctions sociétales : protection de la nature (plus de 43.000 ha dans le réseau Natura 2000) et services écosystémiques gratuits (fixation de CO₂ dans le bois et le sol, préservation de la qualité des eaux, régulation hydrique, qualité de la vie rurale).

AGRICULTURE

La surface agricole utile wallonne est de 713.000 ha. Environ 600.000 ha de surfaces sont privées (estimation). 247.000 ha, soit 35%, sont propriété de 12.800 agriculteurs qui les exploitent, les 65 % restant appartenant à ± 230.000 propriétaires qui louent ces parcelles (bailleurs).

Le foncier mis à disposition par les bailleurs représente ainsi 51.3% des capitaux engagés dans les exploitations agricoles wallonnes, et génère 22.849 emplois directs (main-d'œuvre familiale et non-familiale régulière).

La fonction consultative en pleine réforme

Pour agir en faveur de la propriété privée, NTF intervient auprès des réseaux classiques de décision tels que le monde politique, l'Administration, les autorités publiques décisionnelles (Parlement de Wallonie, Ministres, communes, etc.). Moins connus du grand public, les organismes « consultatifs » sont également « the place to be ». La Wallonie est en effet dotée de nombreux conseils et autres commissions spécialisés dans un secteur particulier, composés de représentants de ce secteur et chargés de remettre un **avis** officiel destiné à éclairer les décideurs sur des sujets tels que de nouveaux décrets ou arrêtés, plans et programmes. Nous connaissons par exemple, le Conseil Supérieur de la Forêt ou celui de la Nature. On peut citer le Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD) saisi de tous les projets de texte de loi comprenant des questions environnementales. NTF est membre du Conseil Supérieur de la Forêt et de la Filière Bois (CSWFFB). NTF siège également à la Commission Régionale d'Amé-

nagement du Territoire (CRAT) qui a remis et remet encore des avis sur tous les textes qui concernent le nouveau et très attendu Code de Développement Territorial (CoDT). Ces organes consultatifs sont donc un lieu de **source d'information**, d'**échanges** entre les acteurs socio-économiques et environnementaux et d'**influence sur les décisions**.

La multitude de ces organes fait néanmoins en sorte qu'aujourd'hui, leur fonctionnement est devenu difficilement gérable au point que la Wallonie a décidé de **rationaliser la fonction consultative**. Les objectifs sont de réduire le nombre d'organismes, simplifier leur fonctionnement et améliorer la représentativité démocratique. Nous avons dès lors appuyé cette réforme en portant la nécessité d'une représentation plus efficace des **acteurs du milieu rural dans une et une seule structure consultative traitant des sujets touchant à la ruralité dans son ensemble**. Cette rationalisation sera en effet pour nous l'opportunité de **confirmer** la propriété privée comme **véritable acteur** capable d'apporter une plus-value économique, sociale et environnementale à la ruralité. Et d'y porter votre voix.

NTF VOUS REPRÉSENTE DANS LES ORGANES DÉCISIONNELS ET CONSULTATIFS SUIVANTS

CE QUI REPRÉSENTE DES CENTAINES D'HEURES DE TRAVAIL, RENCONTRES ET NÉGOCIATIONS, AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS



Pour davantage d'information sur ces structures, voyez: <http://ntf.be/ntf-vous-y-represente>

Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière Bois

Conseil Supérieur Wallon de la Chasse

Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD)

Office Economique Wallon du Bois (OEWB) (Administrateur)

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)

Valbiom (Administrateur)

Natagriwal (Administrateur)

Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)

5 Commissions provinciales de fermage

8 Commissions de Conservation Natura 2000

50 Conseils cynégétiques

Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural

Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)

Forum PEFC Wallonie

La multiplication des dossiers stratégiques (bail à ferme, voirie communale, Natura 2000, aménagement du territoire, ...) nécessite de la part de NTF une position proactive et une **action constructive auprès des décideurs et des groupes de travail** constitués pour éclairer leurs décisions.

Par ailleurs, les nouvelles réglementations exigent de NTF une expertise de plus en plus conséquente, une **participation active** à une multitude de réunions et une sollicitation constante auprès des décideurs..

Dans d'autres domaines, votre représentation est assurée par des membres bénévoles: commissions de fermage, commissions de conservation Natura 2000, conseils cynégétiques, groupes de travail divers et, depuis début 2016, les phases pilotes de la Voirie Communale. NTF se doit d'assurer **une assistance à vos représentants** en termes de coordination et appui technique pour leur permettre de remplir pleinement leur mission.

Agenda 2015 de NTF

Ministres R. Collin et C. Di Antonio

Nombreuses réunions avec les Ministres, leurs cabinets et administrations sur les dossiers d'actualité

CPH (Centre de Populiculture du Hainaut)

CRAT

16 réunions

OEWB

5 réunions de Conseil d'Administration et des groupes de travail

CAPFP

4 réunions de travail et du comité de suivi

PwDR et RwDR

8 réunions de travail et du comité de suivi

OWSF (Office Wallon de la Santé des Forêts)

VALBIOM

7 réunions (Conseil d'Administration, Assemblée Générale...)

NTF: Groupes de travail et Conseil d'administration

9 réunions du GT Communication

Multiples réunions d'autres groupes de travail thématiques

7 réunions du Conseil d'Administration

Natura 2000

Une douzaine de réunions de travail ou de négociations avec le Cabinet du Ministre, Natagriwal, le DNF, l'UVCW, la FWA

62 réunions des commissions de conservation Natura 2000

Voirie communale

28 réunions à l'extérieur avec la FWA, Fedix, l'UVCW, des communes, des services techniques provinciaux, des fédérations de géomètres, le cabinet du Ministre Di Antonio, etc...

Événements et conférences 2015 dont NTF est organisateur ou intervenant

Par ordre chronologique

- ✓ Conférence sur le foncier agricole au Comice de Tournai-Ath
- ✓ Atelier Agroforesterie Wallonie-Flandre
- ✓ Conférence sur le bail à ferme pour les géomètres-experts
- ✓ Colloque Nature & Progrès sur l'accès à la terre
- ✓ Colloque SRFB: Bien vendre ses bois
- ✓ 10^e Rencontres Filière Bois: colloque + 7 matinées de préparation collective
- ✓ Assemblée générale des membres de NTF, et séance académique
- ✓ Foire Agricole de Libramont
- ✓ Colloque Bail à ferme, à l'initiative du Parti socialiste
- ✓ Festival Nature Namur, conférence Petit gibier
- ✓ Conférence sur la Voirie communale pour les géomètres-experts, par le Cabinet Di Antonio
- ✓ 2 conférences Voirie Communale co-organisées par NTF, FWA et FEDIEX en 2015; 1 en 2016
- ✓ 2 conférences Voirie communale organisées par l'UVCW
- ✓ Conférence Voirie communale par la Maison de l'Urbanisme de Philippeville

Participation de NTF à des conférences et colloques

- ✓ Colloque Etat de l'Environnement
- ✓ Journée de terrain DG Environnement
- ✓ Colloque WaLES – services écosystémiques
- ✓ Colloque AGROFE – agroforesterie
- ✓ Assemblées générales de la Société Royale Forestière de Belgique, Landelijk Vlaanderen, l'AWAF, Valbiom...



Exercer une action constante et constructive
auprès des décideurs et groupes de travail

NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 s'étend sur quelque 221.000 ha en Région Wallonne. Environ 165.000 ha sont situés en milieux forestiers dont 43.000 en forêt privée.

Dossier en perpétuelle évolution, Natura 2000 nécessite un suivi constant par NTF afin de veiller à ce que ces mutations restent dans un cadre qui respecte les droits des propriétaires forestiers et de terres agricoles concernés, toute contrainte devant faire l'objet d'un juste dédommagement.

Désignation des sites Natura 2000



32 sites Natura 2000 ont fait l'objet d'un arrêté de désignation en 2015, ce qui a porté, lors de leur entrée en vigueur début 2016, à 90 le nombre total de sites Natura 2000 pour lesquels l'ensemble des mesures de protection (mesures à portée générale et mesures spécifiques aux unités de gestion) est applicable.

Les arrêtés de 59 sites supplémentaires ont été adoptés en avril 2016 et entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

L'objectif de l'administration est de pouvoir adopter les arrêtés restant au cours de l'année 2016 de façon à ce que l'ensemble des sites Natura bénéficie d'un arrêté en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Actions et résultats de NTF

RÉVISION DES AGW « MESURES GÉNÉRALES » ET « INDEMNITÉS »

Fin octobre 2015, NTF et les autres associations d'acteurs concernés par Natura 2000, ont été consultées pour un projet de modification de deux Arrêtés du Gouvernement Wallon concernant Natura 2000: l'arrêté « mesures générales » et l'arrêté « indemnités ».

Rappelons que l'arrêté « mesures générales », en vigueur pour tous les sites Natura depuis 2011, impose entre autres la désignation des îlots de conservation, des arbres morts et d'intérêt biologique. L'arrêté « indemnité » édicte les conditions d'accès et les montants des indemnités Natura 2000 ainsi que des subventions à la restauration d'habitats protégés.

L'arrêté « indemnités » devait être mis à jour pour correspondre au nouveau PwDR (Programme wallon de Développement Rural) dont il dépend.

Cependant, pour différentes raisons, NTF ne pouvait marquer son accord sur les modifications proposées pour

les 2 textes, qui débordaient largement de cet objectif en augmentant le niveau de certaines exigences et contraintes de gestion :

- Il nous paraissait illogique – et inacceptable – de revoir le cadre d'application de Natura 2000, alors même que les arrêtés de désignation – et donc les mesures de protection – n'étaient pas encore d'application sur l'ensemble du réseau Natura 2000. Ces mesures ne pouvaient, en tout état de cause, pas encore faire l'objet d'une évaluation objective de leurs effets.
- Quant aux modifications proposées aux mesures de protection, il s'agissait dans les faits d'un renforcement de celles-ci, en partie guidé par quelques épiphénomènes de situations extrêmes en Natura 2000: Durcissement des règles et limitation de la liberté de choix des arbres d'intérêt biologique ou des zones d'îlots de conservation, réduction des possibilités de mise à blanc, restriction des conditions d'accès aux indemnités par une définition plus limitative des surfaces de forêts éligibles, etc.

Ces modifications auraient non seulement eu des conséquences importantes sur la charge administrative qui pèse sur les propriétaires concernés,

mais aussi des conséquences économiques non négligeables.

NTF a tenu à rappeler à l'administration que le projet touchait à des équilibres délicats arbitrés par le politique en son temps et que le Ministre R. Collin avait également exposé sa vision d'un Natura 2000 intégrant les dimensions économiques et de production. Nous avons été entendus et presque toutes les modifications des mesures générales proposées ont été abandonnées.

Il subsiste néanmoins une difficulté importante: la définition de forêt. La définition retenue dans le cadre de Natura 2000, impliquerait que des petites parcelles situées hors massif forestier ne seraient plus éligibles aux indemnités mais leurs surfaces seraient néanmoins intégrées dans le calcul des surfaces soumises aux obligations (arbres morts, arbres d'intérêt biologique, îlots de conservation, etc.) de ces massifs forestiers en Natura 2000. Cette situation est évidemment inacceptable et mène à des situations discriminatoires entre propriétaires.

NTF continue donc à agir pour que les **superficies boisées** qui ne seraient **pas reconnues comme éligibles** n'impliquent **pas d'obligation supplémentaire**.

Exonération des droits de succession et donation

REPORT DE L'ÉCHÉANCE

Les parcelles, forestières et agricoles, que vous possédez en Natura 2000 sont exonérées de droits de succession et de donation (à condition que le propriétaire soit domicilié en Région Wallonne). Le texte de loi original stipulait que cette exonération s'éteignait pour les sites qui n'auraient pas fait l'objet d'un arrêté de désignation en date du 13 mai 2014.

A cette époque NTF avait demandé au Ministre de prolonger ce délai, les propriétaires n'étant pas responsables du retard pris dans la désignation des sites Natura 2000. Nous avons été entendus et suite à nos demandes successives le délai a été reporté une première fois jusque fin 2014, puis fin 2015 et enfin, cette année encore jusque fin 2016.

Cette prolongation ne devrait plus être nécessaire si, comme le souhaite le Ministre, l'ensemble des sites restant fait l'objet d'un arrêté de désignation dans le courant de 2016.

Vos représentants au sein des Commissions de conservation Natura 2000

Début de l'année 2015, le mandat des représentants au sein des commissions de conservation Natura 2000 arrivait à son terme. NTF a été sollicitée pour présenter des candidats pour un mandat suivant.

Nous avons pu présenter un candidat pour chacun des postes que nous occupions, certains représentants acceptant courageusement de poursuivre leur lourde mission pour un mandat supplémentaire. D'autres ont demandé à être remplacé. Quel qu'il ait été leur choix, nous tenons ici à les remercier chaleureusement pour leur engagement au sein de ces commissions dont le travail a été particulièrement important suite à l'enquête publique de Natura 2000.

Suite aux nominations de ces représentants, nous avons appris que certains postes n'avaient pas été pourvus par d'autres associations précédemment. Nous avons alors proposé des candidats supplémentaires afin d'assurer un fonctionnement objectif de ces commissions. Malheureusement, à ce jour, ces candidatures complémentaires sont bloquées par le projet de réforme de la fonction consultative, le Ministre ne souhaitant pas nommer ces représentants sans certitude sur la place dévolue à ces Commissions de Conservation dans la refonte en cours des organes consultatifs.

Neufchâteau

HENRICOT Etienne
DELHAYE Charles
DEMEURE Antoinette
d'ANSEMBOURG Étienne

Dinant

SPETH Jean
LE HARDY DE BEAULIEU Charles
de MONTPELLIER Claude
de MONTPELLIER Jacques

Liège

NÈVE de MÉVERGNIES Michel
de LIEDEKERKE Bertrand
SCHMITZ Thierry
SNYERS Étienne

Malmedy

LUXEN Pierre
SCHRÖDER Marc

Marche en Famenne

de THYSEBAERT Jacques
NAVEAU Henry
de LIMBOURG Jean-Philippe

Mons

BOSSART René
GRULOIS Jean

Namur

de MONTPELLIER Benoît
du PARC LOCMARIA Baudouin
d'ARENBERG Charles-Louis
COMPOSTELLA Francesco

Arlon

ORTS Alain
de FORMANOIR Bernard
de le COURT Jean-François

PRODUCTION FORESTIÈRE



Avec une production de 56% de la ressource forestière durant ces 12 dernières années, les propriétaires forestiers privés constituent indiscutablement le moteur de l'approvisionnement de la filière bois wallonne. **Moteur certes, mais à deux vitesses** comme l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (IPRFW) le fait constater: **rapide pour les bois résineux**, avec 63% de la récolte

wallonne moyenne sur ces 12 années et **lente pour les bois feuillus**, avec seulement 38% de cette récolte. Si ces chiffres sont à nuancer sur base de la distribution des surfaces respectives de ces essences chez les propriétaires privés et publics, il n'en reste pas moins que la récolte des résineux y explose avec 149% de l'accroissement annuel moyen (et même 160% pour l'épicéa) contre un piètre 48% pour les feuillus dans leur ensemble.

Pour assurer le dialogue en matière d'approvisionnement entre les acteurs de la filière bois wallonne, l'Office Économique Wallon du Bois (OEWB) a créé un groupe de travail thématique où NTF est représentée par son Vice-Président, Frédéric PETIT, également président de la FNEF (Fédération Nationale des Experts Forestiers).

les décennies à venir.

Ces chiffres ne sont bien entendu pas le fruit de la fatalité mais bien le reflet d'une situation économique particulièrement tranchée entre les acteurs résineux et feuillus de la filière bois wallonne; situation à laquelle les propriétaires privés se montrent de façon fort compréhensible particulièrement réactifs.

Production résineuse

Malgré des prélèvements élevés, force est de constater que les consommateurs de bois résineux – chantiers de découpe, entreprises de travail du bois rond, scieries, industrie du panneau et bois-énergie – peinent à satisfaire leurs besoins en bois et ce, malgré des importations et parfois des réductions d'activité dans un contexte économique qui manque parfois de vitalité.

Il faut cependant reconnaître que cet état de chose ne résulte pas d'un manque de mise de bois sur le marché par les propriétaires, mais plutôt d'une importante augmentation de la capacité des outils de transformation et d'une multiplication des acteurs au cours de ces dernières décennies.

La crainte de certains professionnels de la filière transformatrice résulte de la réduction progressive des surfaces résineuses, essentiellement de l'épicéa, et de ses conséquences sur la disponibilité attendue pour cette essence à moyen et à long terme.

Dès sa création, le groupe de travail a fait sienne cette préoccupation et s'est évertué à en chiffrer l'importance puis à proposer au Gouvernement wallon un certain

nombre de pistes d'action portant tant sur les forêts publiques que sur les forêts privées.

Une première évaluation présentée dès 2013 par Hugues Lecomte, responsable de la Cellule Inventaire du DNF, faisait état d'une réduction de 26.000 ha des surfaces d'épicéa; réduction devant atteindre 34.000 ha au terme de cette rotation avec une perte de production qui atteindra alors près de 350.000 m³/an (pour un accroissement actuel de 2.500.000 m³/an, soit près de 15% de celui-ci).

Cette constatation inquiétante a été corroborée et précisée par une étude prospective conduite par le Professeur Jacques Hébert de Gembloux Agro-Bio Tech en collaboration avec l'équipe de l'IPRFW (Inventaire Permanent des Ressources Forestières Wallonnes). Ses résultats, présentés au groupe de travail en mai 2015 et janvier 2016 concluent à une réduction annuelle de la surface des pessières pures ou quasi pures de 2.500 ha/an entre 2000 et 2015; soit une perte de 7 ha/jour, qui se réduira progressivement à 4 ha/jour à un horizon de 25 ans. Question production, le volume disponible suivra la même courbe descendante et, toutes autres conditions demeurant égales, cette

Ce déséquilibre au niveau de la récolte, couplé à une réorientation des choix en matière de reboisement, modifie progressivement le paysage forestier wallon au point d'en faire vaciller l'équilibre progressivement établi entre feuillus et résineux. En effet, à ce jour, la proportion des peuplements résineux est passée de 47% à 43% avec une irrégularité dans les classes d'âges qui laisse présager de fortes fluctuations en matière de disponibilité dans

réduction devrait progressivement atteindre 500.000 m³/an, soit l'équivalent de la consommation d'une grosse scierie industrielle!

Pour rappel, les recommandations envoyées par l'Office Economique Wallon du Bois au Gouvernement wallon visaient à enrayer le phénomène (fin des aides au désenrésineement, information des propriétaires et gestionnaires forestiers afin d'assurer la régularité de la production sur le long terme...) et à reconstituer la ressource résineuse (reboisement de mises à blanc et de surfaces forestières non productives, conversion en peuplements résineux dans le respect du guide de boisement de certains peuplements feuillus peu productifs et de mauvaise qualité ou de peuplements d'épicéas hors station en peuplements de douglas plus productifs...).

Production feuillue

L'accès à la matière première reste tout aussi problématique pour les scieries de bois feuillus et ce, malgré une disponibilité de la ressource largement suffisante et des besoins rendus de plus en plus modestes vu leur réduction numérique conséquente non compensée par un effet de concentration.

Cette situation découle non seulement de l'exportation massive de grumes non transformées, mais également du fait que diverses considérations tant économiques qu'écologiques ou sentimentales freinent les propriétaires privés à vendre.

Pour une meilleure compréhension de cette situation, il est néanmoins utile de nuancer les besoins actuels de ces scieries qui ont vu le marché du hêtre s'effondrer et ne trouvent plus leur salut actuel que dans l'essence refuge qu'est le chêne. Ce chêne leur fait cependant cruellement défaut car objet de toutes les convoitises et notamment de leurs collègues frontaliers français.

La mise en place, pour les communes, d'un système de ventes de gré à gré à destination des scieries de bois feuillus en mai 2014 par le Gouvernement wallon, sur recommandation de l'Office Économique Wallon du Bois, a certes mis un peu de baume sur leurs blessures (721 m³ en 2014, 3.854 m³ en 2015 et 2.041 m³ à la mi-mai 2016) mais ne leur a pas apporté entière satisfaction car les volumes ainsi contractés restent encore bien en deçà des limites fixées (17.097 m³ en 2016). L'Office poursuit donc son travail d'information auprès des communes afin de les faire adhérer au concept.

LES TERRES AGRICOLES

L'exercice 2015 a été intense en matière de foncier agricole.

Les fermages

Règlementairement attendus en décembre 2013, les coefficients de fermage ont été fixés en partie en 2014 et les dernières décisions sont tombées en ... avril 2015. (M.B. du 30 avril 2015). Ces simples dates se passent de commentaires quant à la capacité de la procédure actuelle de fixation des coefficients de fermage à répondre à sa fonction légale : fixer des coefficients dans un délai raisonnable pour permettre aux bailleurs de réclamer le juste fermage en temps et heure. Ce retard indécent appelle plusieurs commentaires.

Tout d'abord, il faut y voir la détermination de vos représentants dans ces commissions provinciales et de NTF à vous défendre avec fermeté et résolution. Merci encore à ceux qui vous ont défendu sans ménager leur temps et leur énergie.

D'autre part, le processus actuel amène certains représentants à porter individuellement la responsabilité de la décision, situation les tétanisant et fermant toute possibilité de réelle négociation.

Jugeant qu'un accord consensuel n'était plus possible, le Ministre de l'Agriculture a donné au Président

des commissions l'autorisation salu- taire de faire une proposition. Celle-ci a été soumise au vote et a rencontré le seul soutien des représentants des bailleurs.

Il est intolérable que les coefficients aient été fixés avec un retard allant de 10 à 16 mois. Retard d'autant moins admissible que seuls les bailleurs en subissaient le préjudice : multiplication des courriers aux preneurs et surtout contestation de certains d'entre eux de l'application rétroactive des augmentations.

Cette situation ne peut se reproduire. NTF a intégré dans ses revendica-

tions en matière de bail à ferme une demande de **procédure automatique d'évolution des fermages**. Ceci étant, si les fermages doivent évoluer en tenant compte de l'évolution des paramètres déterminant le revenu des agriculteurs, **les charges supportées par les bailleurs doivent être prises en compte** de manière équivalente. Cette revendication a été portée par NTF auprès du Ministre de l'Agriculture. Nous avons été entendus et attendons d'être informés de ses intentions. L'enjeu est capital : le soutien financier des bailleurs à l'activité agricole en dépend.

La loi sur le Bail à ferme

Depuis plus de 10 ans maintenant, NTF est le porte-voix des bailleurs excédés par le caractère **inique du bail à ferme**.

En 2015, NTF a multiplié les contacts, interventions dans des réunions et colloques, participation à des journées de réflexion, publications... avec pour but d'informer sur la démotivation des bailleurs et d'ouvrir des voies de solution. Ces messages ont été portés dans des scénarios politiques, des associations d'agriculteurs, des groupes de réflexion d'exploitants agricoles...

Des **pourparlers engagés avec la FWA** en 2014 ont abouti à un tronc commun de vues très important que FWA et NTF ont présenté au Ministre de l'Agriculture. Nous restons persuadés que cette voie du dialogue reste à privilégier. Elle permet à chaque partie de mieux appréhender les contraintes respectives de chacun et de dégager les premiers consensus.

Ce travail est bien entamé. Mais il faut reconnaître que l'ouverture de ce dialogue, peu concevable il y a quelques années, est catalysée par le fait que le foncier agricole devient un problème majeur pour les agriculteurs eux-mêmes.

L'acquisition de l'outil de travail « terre » est un frein majeur à l'installation des jeunes et rend beaucoup de reprises d'exploitations illusoirs. Seule la location peut permettre un engagement des jeunes dans l'agriculture. Les fédérations d'agriculteurs reconnaissent que l'achat de terres n'est pas un but pour les exploitants agricoles. C'est de bon sens au regard de l'importance des capitaux qui seraient nécessaires aux agriculteurs. Rappelons que les quelque 600.000 ha de terres agricoles en location représentent 53% des capitaux nécessaires à l'activité agricole wallonne, soit plus de 16 milliards d'euros ! Dans la conjoncture économique difficile du moment, la trésorerie d'une exploitation agricole est plus que stratégique et seul le marché locatif peut limiter les capitaux nécessaires à une installation ou reprise d'exploitation.

Les agriculteurs en fin de carrière sont également confrontés aux inconvénients de la Loi actuelle. Ceux qui ont acquis des terres, au fil de leur carrière s'interrogent sur la préparation de leur fin d'activité professionnelle. Ils voient se dessiner devant eux un statut de bailleur. Ils mesurent, mieux que quiconque l'hyper protection de la loi dont ils ont bénéficié jusque-là. Mais également le régime inique réservé au bailleur ... qu'ils doivent commencer à comprendre.

La situation est encore plus cornélienne pour l'agriculteur voulant transmettre son exploitation à un de ses enfants. En bonne logique, l'enfant qui reprend l'exploitation doit consacrer ses moyens financiers à la reprise de l'outil de travail. Dans la répartition de son patrimoine, l'exploitant « sortant » dotera ses autres héritiers des terres et prairies mis en location d'office à celui qui reprend l'entreprise familiale. Les contraintes de la loi actuelle rendent cependant la situation explosive et, tôt ou tard, les enfants bailleurs s'insurgent contre la subordination de leur patrimoine à l'activité d'un seul héritier verrouillant toute latitude de gestion de leur part.

Une **importante convergence d'intérêts** va croissant entre des bailleurs traditionnels, des agriculteurs en fin de carrière et des jeunes en quête de conditions soutenables d'installation. C'est, à n'en pas douter, un des moteurs des négociations sur l'adaptation de la Loi sur le bail à ferme qui s'ouvrent maintenant. Le travail de NTF sera de défendre un **bail à ferme équitable, de durée déterminée, de rémunération proportionnelle à la durée du bail, dépouillé de toutes les dérives** portant atteinte aux droits élémentaires du bailleur. Ce sont les conditions majeures de l'engagement des propriétaires dans le bail à ferme nouveau qu'ils attendent.

Bail à ferme

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE NTF

- La fin de la « perpétuité » : des baux à durée déterminée
- Rémunération revue : location et cadre fiscal corrélés à la durée du bail
- Un bail de carrière plus accessible pour le bailleur
- Obligation d'un bail écrit
- Objectivation de l'âge de la pension du preneur
- La fin de multiples dérives du régime actuel : fin des sous-locations, notification au bailleur en cas d'échanges de parcelles entre preneurs, ...
- Possibilité de clauses particulières négociées entre les deux parties
- ...

ESPACE RURAL

Les espaces non urbanisés sont confrontés aujourd'hui à plusieurs menaces et défis, dont l'**urbanisation croissante**.

Le logement est en pleine mutation : nouveaux profils des ménages et nouveaux modes de déplacement entraînent de fait une occupation du territoire différente. Les villages s'agrandissent, les voiries se multiplient, les équipements communautaires (du supermarché au parc éolien) s'installent dans et hors des agglomérations. Les activités humaines de loisirs verts débordent hors des espaces habités ...

Si la **ruralité** doit s'accommoder et s'adapter aux conséquences de l'urbanisation, tout en préservant ses ressources par une législation toujours plus rigoureuse de la protection de l'environnement, il est important que ces évolutions se fassent en tenant compte de l'importance du travail fourni par les **gestionnaires des espaces privés**.

NTF s'efforce de faire comprendre aux pouvoirs publics et politiques, aux autres acteurs de la ruralité et au grand public, le rôle qui est assuré par la propriété

privée. Le propriétaire de terres agricoles ou forestières ne peut plus être perçu aujourd'hui comme il y a 10 ou 20 ans, comme une personne absente du terrain, présumée intéressée par la seule valeur spéculative du bien. La propriété privée doit être perçue comme une plus-value à la gestion territoriale dans la mesure où la **diversité** des profils de gestion offre une diversité de réponses aux défis évoqués.

LE NOUVEAU CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT)

La presse en parle régulièrement, le code destiné à régler les affectations du territoire est en passe de rentrer en vigueur avant d'ultimes corrections. Durant l'année 2015-2016, NTF a revendiqué auprès des décideurs politiques une modernisation des conceptions territoriales en milieu rural.

• Nous avons réclamé une déségmentation entre les zones forestières et agricoles pour permettre une meilleure cohabitation de ces deux activités humaines et ancestrales. Le CoDT devrait permettre une plus grande flexibilité entre le **boisement en zone agricole** et le déboisement à des fins agricoles en zone forestière.

• Nous avons demandé de définir l'**agroforesterie** de manière à ce qu'elle ne soit plus bloquée par une priorité supérieure de protection des paysages. Elle pourra désormais prendre sa place légitimement entre les activités agricoles. Une redéfinition des cultures d'essences forestières (TCR, TCCR) en vue de la production d'énergie et des cultures de sapins de Noël était également nécessaire.

• Nous avons obtenu que des installations en vue d'abriter des **activités didactiques** et éducatives puissent être autorisées **dans les forêts privées** au même titre que dans les forêts publiques. La sensibilisation à la gestion de la forêt

s'en verra améliorée comme lors des visites menées par les guides forestiers formés par la SRFB.

• La protection des arbres et haies remarquables devrait également passer par une meilleure concertation avec leurs propriétaires mais, ... des discussions sont encore en cours.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un travail de collaboration avec l'AWAF¹ et UREBO², un travail de concertation auprès de la Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire (CRAT) chargée de remettre des avis sur des textes de loi liés à l'aménagement du territoire et dont NTF est membre, et un travail

de sensibilisation auprès du Cabinet du Ministre Di Antonio en charge de cette matière.

En 2017, lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau CoDT, ces nouvelles mesures devront permettre de faciliter la vie des acteurs de la ruralité, le développement de leurs activités, économiques pour certaines et, changeront certainement à terme le paysage rural.

¹ AWAF : Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles.

² UREBO : Union Régionale des Entreprises du Bois.

ACTUALISATION DES ATLAS VICINAUX

Le développement territorial en milieu rural, c'est aussi la détermination des nouveaux réseaux de la mobilité douce au profit des activités récréatives en plein air et des alternatives à la voiture.

C'est grâce à un travail intense que NTF, en collaboration avec la FWA (agriculteurs) et FEDIEX (carriers), a réussi à faire intégrer le **respect de la propriété privée** dans le processus à venir d'actualisation des atlas vicinaux. Depuis les premières négociations sur le nouveau décret sur la voirie communale en 2011, le caractère privé de certains chemins et sentiers était considéré jusqu'ici tant par le grand public que par les décideurs politiques comme simple désagrément.

Pour changer les mentalités, NTF a multiplié les contacts et mis sur pied 3 conférences à Beez. Elles ont réuni

450 personnes au total (dont des communes, les services techniques provinciaux, des géomètres ou encore des spécialistes du droit). NTF a également donné 2 autres conférences organisées par l'Union des Villes et des Communes qui ont permis de se faire connaître auprès de plus de **160 communes** wallonnes (sur 262). Des articles de presse, notamment dans la Libre Belgique et le Sillon belge, ont relayé l'information : les réseaux de mobilité douce doivent s'intégrer dans le respect des autres fonctions de la ruralité : agriculture, exploitation forestière, législation Natura 2000, quiétude de la faune, etc...

Des échanges avec le Cabinet du Ministre C. Di Antonio et les 9 communes-pilotes ont permis d'envisager plus sereinement le **projet pilote** d'actualisation de l'atlas, notamment en garantissant

la représentation des propriétaires au sein des **comités de concertation** locale qui seront mis sur pied. **Un comité régional** a également été jugé nécessaire dans le but de dégager une lecture commune des nombreuses questions juridiques et complexes qui se pointent dans ce dossier. NTF y sera présent. Des conférences délocalisées seront organisées par nos soins dans le courant du second semestre 2016 tant pour informer les propriétaires de leurs droits que pour coordonner leur représentation dans les comités locaux.

Le **service juridique de NTF**, en place depuis mai 2015, a permis également de fournir de précieux renseignements individualisés aux membres confrontés à des problèmes de réouverture de sentiers et chemins.

Enfin, dans les outils préconisés par NTF pour faire reconnaître les droits de la propriété dans ce dossier, NTF a organisé un « achat groupé de panneaux ». Celui-ci complète l'offre du panneau bilingue FR-NL « Propriété et voirie privées - Accès et circulation interdits » proposé lors de la première opération en 2014, par 2 autres panneaux. Ces nouveaux panneaux offrent une alternative aux propriétaires qui souhaitent faire preuve de tolérance quant au passage d'usagers sur leurs voiries privées, tout en garantissant le maintien de leurs droits sur leur propriété privée.

Comme lors de la première édition, vous avez été très nombreux à saisir l'opportunité de cet achat groupé pour prendre les dispositions requises sur le terrain.

DÉCRET SOL

Gestion des sols pollués

La gestion des espaces non urbanisés passe également par la transmission saine des terres. Une législation spécifique a vu le jour au début des années 2000 déjà, mais n'a pas encore été mise en œuvre et est en cours de révision. Il y est prévu notamment qu'en cas d'impossibi-

lité pour l'exploitant de financer une dépollution, c'est au propriétaire/bailleur de payer la note de l'assainissement.

Selon NTF, cette législation aura pour effet tôt ou tard d'alourdir le malaise qui existe dans le cadre du

bail à ferme entre le bailleur et le preneur. Dès lors, NTF agit pour que les problématiques de sols agricoles telles que la **pollution**, l'érosion, la compaction... soient gérées dans un cadre juridique spécifique, hors de ce mécanisme de la **responsabilité en cascade** prévu par le décret sur

les sols pollués. Sans cette adaptation, les bailleurs réclameront à juste titre la possibilité de clauses environnementales dans l'attenué décret sur le bail à ferme.

CHASSE

Accord entre NTF et le Royal St Hubert Club de Belgique

Dans certains territoires de chasse, des petites ou moyennes parcelles totalement ou partiellement enclavées au sein d'un ensemble chassé ne sont pas prises en location par les chasseurs.

Certains propriétaires de ces parcelles souhaitent néanmoins être rémunérés par une location de chasse pour l'accueil de la faune sauvage que leur(s) parcelle(s) apporte(nt) et pour être défrayés en partie des dégâts que cette faune pourrait occasionner.

Quels sont les termes de l'accord pris entre NTF et le Royal St Hubert Club de Belgique ?

À la demande d'un propriétaire d'une parcelle dont le droit de chasse n'est pas cédé et qui est totalement ou partiellement enclavée dans un territoire chassé, le titulaire qui exerce effectivement le droit de chasse autour ou en bordure de(s) la parcelle(s) visée(s) s'engage à louer le droit de chasse sur celle(s)-ci :

- En cas de parcelle(s) totalement enclavée(s) dans un territoire de chasse, le chasseur concerné s'engage à louer toute la parcelle pour autant que celle-ci ne dépasse pas 25 ha au nord du Sillon Sambre & Meuse et 50 ha au sud de ce même sillon.
- Cet engagement prévaut aussi en cas de parcelle(s) partiellement

enclavée(s) si celle(s)-ci a (ont) une superficie égale ou inférieure à 5 ha.

- Pour une parcelle partiellement enclavée d'une superficie supérieure à 5 ha, le chasseur ne s'engage pas à louer d'office la parcelle mais à trouver tous les accords de bon voisinage afin de ne pas créer des réserves non chassées propices au grand gibier et aux éventuels dégâts occasionnés par celui-ci.

Le montant de la location des parcelles dont question plus haut est recommandé par le Conseil Cynégétique sur base du prix moyen des locations de chasse de son espace territorial ou de son secteur.

NTF se réjouit de cette **avancée positive pour les propriétaires de petites parcelles**, mais souligne l'aspect non contraignant de l'accord, dans la mesure où il constitue une simple recommandation du RSHCB à ses membres : son application et ses effets dépendront du bon vouloir des titulaires du droit de chasse concernés. Nous espérons que le bon sens et la courtoisie seront de mise vis-à-vis des petits propriétaires.

NTF recommande aux propriétaires de parcelles enclavées, **en cas de désaccord avec les chasseurs**, de faire appel aux **représentants de NTF** au sein de leur **Conseil Cynégétique** qui devrait arbitrer.

CONSEILS CYNÉGÉTIQUES

En 2014³, le Gouvernement définissait les modalités d'agrément des conseils cynégétiques. Début 2015, le Ministre de l'Agriculture, de la Nature et de la Ruralité a désigné NTF comme association représen-

tant les propriétaires forestiers privés pour contribuer à la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration des conseils cynégétiques. Remplissant cette mission, NTF a proposé aux différents conseils

la double liste règlementaire de candidatures.

A fin avril 2016, 36 représentants des propriétaires étaient nommés au sein de leurs conseils respectifs.

NTF remercie cordialement tous les candidats et représentants pour leur soutien et investissement personnel dans la mission de représentation de vos intérêts et droits.

Liste des représentants des propriétaires au sein des Conseils Cynégétiques (en date du 8 avril 2016)

HAUTE ARDENNE
Hervé van de Put

DYLE ET ORNEAU
Arthur Cornet de Ways
Ruart

HESBAYE
Damien Grégoire

HAUTE LESSE
Charles le Hardy de
Beaulieu

**FORÊTS D'ANLIER, RULLES
ET MELLIERES**
Stéphane Coomans

GAUME
Antoine d'Yve

**MASSIF FORESTIER DE
SAINT-HUBERT**
Jonathan Rigaux

**BOIS DU PAYS, MANHAY
EREZÉE**
André Pirothon

**CONSEIL CYNÉGÉTIQUE DE
LA SEMOIS**
Françoise Camion

**GRANDS BOIS DE CHIMAY,
COUVIN ET VIROINVAL**
Yves de le Court

ARDENNE-EIFFEL
Philippe de Limbourg

BOIS SAINT-JEAN
Pascal Docquier

SPA STAVELOT STOUMONT
Albéric Fallon

CROIX SCAILLE
Jean Speth

VAL DE HOEGNE
Georges Snyers

HAUTE SAMBRE
Dominique Urbain

VALLÉE DE L'ESCAUT
Louis Dubois

PAYS DES COLLINES
Olivier de Lannoy

OUR
Daniel Bastin

FLAVION MOLIGNÉE
Hugues de Lannoy

2 OURTHES
Hubert Maus de Rolley

HERMETON
Baudouin du Parc

CINEY
Jean-Marie della Faille

ARCHES EN CONDROZ
Jean-Pierre Delwart

LA BIESME
Jean Lambin

BOTTE DU HAINAUT
Hubert Laloyaux

BOCQ ET TAILLEFER
Jean-Louis Humblet

NAUWES
Jean Dediste

THUDINIE
Philippe Depasse

CONDROZ LIÉGEOIS
Pierre Peltzer

3 RIVIÈRES
Véronique Roisin

LORRAINE
Bernard de Formanoir

OURTHE ET CONDROZ
Jean-Michel d'Ursel

VAL DE VERNE
Christian Huysmans

LACS
Jean-Louis Menne

FAMENNE ARDENNE
Dominique Legros

Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter **WalOnMap**, le site cartographique de la Région Wallonne (<http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>). Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

³ 27 février 2014 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques (M.B. 18.03.2014)

Des services indispensables pour vous
informer, vous outiller et vous représenter

SERVICE JURIDIQUE

En mai 2015, NTF s'est adjoint un service juridique par l'engagement d'une juriste au sein de l'équipe. Les matières étant toujours plus complexes et plus juridiques, il devenait difficile d'aborder pratiquement toutes les thématiques traitées par NTF, sans une telle compétence en interne.

Outre l'aide supplémentaire pour défendre les **dossiers de NTF**, ce service juridique assure également une **permanence** destinée à orienter les affiliés confrontés à des problèmes de **droit rural** tels que la voirie vicinale, le bail à ferme, des contrats-type d'occupation (vente d'herbe, chevaux, scouts, éoliennes, servitude d'enclave, chasse, etc...), le permis d'urbanisme, les servitudes d'équipements communautaires ou privés, les distances de plantation, le Code Forestier, les contrôles et infractions, etc. Par le paiement de sa cotisation, chaque membre peut recourir annuellement à une demi-heure de consultation gratuite. Au-delà de cette durée, le conseil a décidé par souci d'équité de demander au membre une participation de 40€ par demi-heure.

Force est de constater que cette aide juridique de première ligne est très appréciée puisqu'en 1 an, **113 membres** ont bénéficié d'un renseignement juridique **personnalisé**.

COMMUNICATION

En 4 ans, NTF a développé une série d'outils destinés à communiquer toujours plus efficacement avec vous, ses membres: les mails d'actualité Flash Info voient le jour en 2011; en 2013, lancement du site internet www.ntf.be qui s'enrichit en 2014, d'un accès réservé aux membres de NTF.

Ces canaux de communication interactifs permettent de vous informer le plus rapidement et le plus justement de l'actualité en lien avec votre statut de propriétaire de terres agricoles et forêts wallonnes.

En 2015, le Conseil d'Administration de NTF a décidé de miser sur un canal de communication supplémentaire, une revue propre à NTF, dans le but d'asseoir encore davantage l'identité de l'association en tant qu'organe de défense de vos droits de propriétaire rural.

NTF tient à remercier chaleureusement les membres de son Groupe de Travail Communication pour leur apport et investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

DÉCLARATIONS DE SUPERFICIE NATURA 2000

À l'instar des années précédentes, NTF a assisté les membres qui le souhaitent dans le remplissage de leur déclaration de superficie 2015 ainsi que répondu à de nombreuses demandes d'informations.

Malgré l'envoi tardif (mi-mars) des documents par l'administration aux propriétaires concernés, suite à des difficultés techniques, celle-ci n'avait pas prévu de prolonger le délai: les propriétaires devaient renvoyer leur déclaration de superficie pour le 31 mars, ce qui leur laissait très peu de temps pour vérifier et compléter leurs données.

Suite à la demande de NTF, l'administration a finalement accepté de postposer la date de remise des déclarations au 27 avril 2015, afin de permettre à chacun de disposer du temps nécessaire pour réaliser sa déclaration dans les meilleures conditions.

Nouveauté importante

52 sites Natura 2000 qui avaient fait l'objet d'un arrêté de désignation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, ont vu leur indemnité portée à 40€ par ha, les autres sites conservant encore une indemnité de 20€ par ha.

MA TERRE, MES BOIS...

le nouveau magazine du propriétaire rural averti!

Depuis l'été 2015, vous recevez chaque trimestre, dans votre boîte aux lettres, le magazine d'information «Ma terre, mes bois...», 16 à 20 pages d'informations incontournables sur les problématiques qui vous concernent au premier chef: le relai des actions et acquis de NTF, des questions juridiques (droit rural et aménagement du territoire, bail à ferme, droit de l'environnement, droit fiscal), des trucs et astuces pour une meilleure gestion de votre propriété, un coup d'œil à l'international, des 'coups de gueule' de membres victimes d'abus de droit, un aperçu des services offerts aux membres, etc.

Nous espérons pouvoir étoffer progressivement la pagination du magazine ce qui, dans un objectif évident d'équilibre budgétaire impérieux, nécessite un accroissement des rentrées publicitaires.



Si votre activité professionnelle s'adresse à nos membres, majoritairement des propriétaires de forêts et terres agricoles comme vous, n'hésitez pas à la promouvoir dans les pages de votre magazine "Ma terre, mes bois...".

Tout le monde y sera gagnant, vous, NTF et les membres de NTF!

A cette fin, prenez contact avec Sylvie Eyben (sylvie.eyben@ntf.be).

NTF tient à remercier les personnes du comité de lecture pour leur précieux apport.

L'INFORMATION À NOS MEMBRES EN BREF

- ✓ En 2015, 13 Flash Infos vous ont informés de l'actualité brûlante des dossiers que NTF défend
- ✓ Cette actualité est relayée sur le site internet www.ntf.be dans l'accès réservé aux membres de NTF cotisant pour leurs hectares
- ✓ De nombreux articles, publiés dans Silva Belgica jusqu'en juin 2015, dans Ma terre, mes bois... depuis juillet 2015, consultables par nos membres sur le site www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-votre-publication
- ✓ Notre Assemblée Générale annuelle et sa conférence, résumée ci-après
- ✓ Des centaines de demandes individuelles de membre sont traitées au téléphone ou par courrier
- ✓ NTF a accueilli membres et non-membres sur son stand à Libramont (voir ci-après)

OUTILS PRATIQUES POUR PROPRIÉTAIRES



Site internet et boîte à outils pour membres

Depuis 2014, les membres de NTF, propriétaires de forêts et/ou de terres agricoles qui cotisent pour leurs hectares en propriété, bénéficient d'un **accès réservé** sur le site www.ntf.be qui permet de :

- vous informer de nos actions dans tous les dossiers qui affectent la propriété rurale dont les cadres réglementaires évoluent et se complexifient chaque jour davantage.
- mettre à votre disposition, de façon ciblée, une **boîte à outils pour membres**.

Le contenu de la boîte à outils s'étoffe au fur et à mesure de l'élaboration des documents :

- **contrats et documents-type, utiles pour votre gestion**
 - un contrat de location aux scouts pour l'établissement de leurs camps;
 - une lettre-type pour demander d'être informé de l'accès d'agents du DNF en forêt privée;
 - une convention d'occupation à titre précaire et gratuit;
 - un contrat de location de pêche en rivière;
 - une convention de circulation ponctuelle sur voirie privée;
 - un courrier-type pour réclamer les fermages dont les coefficients ne sont pas encore fixés;
- **les « Mercuriales, cours & marchés » vous offrent des données économiques sur vos productions agricoles ou forestières; les valeurs d'expertise en cas de dégâts de gibier; etc.**
- **les textes des grandes références légales en vigueur sur les terres agricoles et/ou les forêts en Wallonie rassemblés pour un accès facilité;**
- **les « Achats groupés » réservés aux membres, par exemple les panneaux « Propriété et voirie privées » dont une offre étendue a été lancée cet hiver 2015/2016.**



Flash Info pour être informé en priorité, par mail

A côté de la boîte à outils et des informations de fond sur les grandes causes que NTF défend, l'actualité se taille sa part de visibilité en relayant, dans sa rubrique, les **Flash Info** qui sont envoyés par mail à tous nos membres qui nous ont transmis leur adresse courriel.

⊕ Transmettez-nous votre adresse mail, ou, à défaut, celle de votre conjoint(e) ou d'un de vos enfants pour recevoir nos Flash Info et accéder aux actualités et boîte à outil du site internet !

Si, comme près de 40 % de nos membres, vous ne nous avez pas transmis votre adresse mail, **envoyez un message 'Demande Flash Info' à info@ntf.be**: vous serez informés en priorité de l'actualité qui touche à la gestion de votre patrimoine rural.



La visibilité accrue du site le positionne comme **outil de référence intéressant** pour tout propriétaire en recherche d'informations spécifiques relatives à ses droits de propriétaire rural. Une recherche sur Google de vos sujets de préoccupations vous mènera souvent vers www.ntf.be, où les dossiers sont régulièrement mis à jour et étoffés. **Consultez-le régulièrement!**

ÉVÉNEMENTS-RENCONTRES EN 2015

NTF est activement intégré aux réseaux et manifestations du secteur, pour y représenter les propriétaires ruraux, notamment au sein du Réseau wallon de Développement Rural et de la filière Forêt-Bois, organisatrice des Rencontres Filière Bois. Elle y tisse un réseau de contacts informels avec les autres acteurs, débouchant sur des opportunités de synergies.

RENCONTRES FILIÈRE BOIS

20 mars 2015: « La filière Bois 10 cernes. » Les leçons à tirer d'une décennie...

Fidèle à son rendez-vous, la 10e édition des Rencontres Filière Bois a poursuivi les objectifs qu'elle s'est toujours fixée: mieux faire connaître la filière et son fonctionnement à un large public, tout en assurant une plus forte cohésion de ses acteurs et une meilleure circulation de l'information en son sein.

2015... Dix ans depuis les premières Rencontres Filière Bois... La filière bois discerne... Quelles leçons tirer de la décennie écoulée? La crise de 2009, le renforcement des contraintes environnementales et normatives, la croissance du bois énergie et la gourmandise asiatique, l'entrée en vigueur du nouveau code forestier... Qu'en avons-nous appris, et qu'en déduire pour l'avenir de la filière?

Chaque sous-secteur de la filière a apporté sa planche à l'édifice en se livrant à une double analyse, rétrospective d'abord, prospective ensuite. Dans cet exercice, NTF était représenté par un de ses administrateurs, Frédéric Petit, expert forestier, qui résuma l'évolution des contextes législatif, économique, environnemental et écologique de la propriété forestière privée de 2005 à 2015, et esquisssa les défis et prévisions pour les 10 années à venir.

Dix Rencontres, dix ans... Un instant et une éternité à la fois! Et pour NTF, l'occasion d'y représenter, chaque année, les propriétaires forestiers privés.

LIBRAMONT

**Du 25 au 28 juillet 2015 : Champ de Foire
29 et 30 juillet : Demo Forest**



Le thème choisi pour la 81^e édition de la Foire de Libramont, "La forêt prend soin de nous... Prenons soin d'Elle!", s'est décliné en exposition, tables rondes ainsi qu'un colloque transfrontalier sur « Les services écosystémiques des forêts de la Grande Région », tandis que le site Demo Forest à Bertrix

offrait 8 vitrines démonstratives au cœur de l'univers forestier.

Comme chaque fois, membres et non-membres trouvent réponses à leurs questions sur le stand de NTF. Ces contacts personnels avec les gestionnaires agricoles et forestiers confortent NTF dans sa mission et soulignent l'importance de mutualiser nos efforts pour faire entendre et respecter la voix du propriétaire privé. Ensemble, nous sommes plus forts!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

16 juin 2015

L'auditoire des Moulins de Beez étant devenu trop exigu pour accueillir l'Assemblée Générale des membres de NTF, l'association a porté son dévolu sur la Ferme de Méhaignoul, sise dans un cadre champêtre et offrant toutes les facilités de parking et d'accès requises pour un tel événement.

A cette occasion, Séverine Van Waeyenberge, conseillère juridique fraîchement engagée chez NTF, fit un exposé remarqué ayant pour titre *L'expertise juridique, un enjeu stratégique*, montrant, à travers l'exemple de dossiers d'actualité, combien le conseil juridique constitue un outil d'aide à la décision majeur pour une association devant définir sa stratégie dans un contexte réglementaire et législatif de plus en plus complexe. Outil tout aussi stratégique pour les propriétaires ruraux membres de NTF qui, par le biais de la consultation individuelle, sont informés (prévient les problèmes),



conseillés (oriente les décisions) ou accompagnés dans leurs négociations (solutionne les litiges). Madame Van Waeyenberge adressa ensuite 3 questions à Monsieur José Renard, chef de Cabinet adjoint du Ministre René Collin, qui conclut les exposés par son allocution.

La soirée s'est clôturée par un cocktail dînatoire, une occasion de rencontres et d'échanges informels hautement appréciée, de l'avis de tous.

NTF remercie Agriland, Comptoir Foncier et Socofor qui ont apporté leur plein soutien financier à l'événement.

CONFÉRENCES

**SENTIERS, CHEMINS, VOIRIES COMMUNALES:
OÙ VA-T-ON ?**

Les 20 novembre et 14 décembre 2015, 28 janvier 2016



Il aura fallu pas moins de 3 conférences, organisées par NTF en collaboration avec les agriculteurs (FWA) et les carriers (FEDIEX), pour répondre au flux ininterrompu d'inscriptions, témoignant ainsi de la grande soif d'information sur ce sujet de la part d'un public varié. Propriétaires, agriculteurs, géomètres,

instances publiques ont ainsi pris conscience des enjeux qui se cachent derrière le nouveau décret sur la voirie communale, pour la propriété privée et la cohabitation rurale. Ces conférences ont également soulevé le voile sur la future procédure d'actualisation des atlas vicinaux.

NTF remercie BNP Paribas Fortis qui a apporté son soutien financier à l'événement.

Une équipe engagée, pour vous servir

NTF vous informe, vous conseille et vous représente dans la défense de vos droits de propriétaire de forêts et/ou de terres agricoles en Wallonie. Pour ce faire, vous pouvez compter sur l'engagement sans failles d'une équipe experte aux compétences transversales



Jean-Pierre Delwart
Président
president@ntf.be



Xavier de Munck
Secrétaire général
xavier.demunck@ntf.be



Jacques de Thysebaert
Trésorier
j.dethysebaert@srfb-kbbm.be



Sylvie Eyben
Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be



Simon-Pierre Dumont
Chargé de mission forêts - Natura 2000
sp.dumont@ntf.be



Valérie Claes
Responsable Organisation et R&D



Séverine Van Waeyenberge
Conseillère juridique
severine.vanwaeyenberge@ntf.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Pierre Delwart (Président), **Charles-Louis d'Arenberg** (Vice-Président jusqu'au 16 juin 2015), **Étienne de Dorlodot** (Administrateur), **Hugues de Lannoy** (Administrateur), **Eric Defalque** (Administrateur), **François Desclée** (Administrateur), **Philippe d'Otreppe** (Administrateur), **Dominique Godin** (Administrateur depuis le 16 juin 2015), **Marie Jottrand** (Administratrice), **Charles le Hardÿ** (Administrateur), **Pierre Luxen** (Administrateur), **Frédéric Petit** (Administrateur, Vice-Président depuis le 16 juin 2015), **Marc Schröder** (Administrateur).
Charles de Favereau (Invité permanent),
Xavier de Munck (Secrétaire Général), **Jacques de Thysebaert** (Trésorier).

Avec le soutien de:



Vous êtes chaque année plus nombreux à faire confiance à NTF.
Nous vous remercions de votre fidélité !

Pour encore mieux servir vos intérêts et légitimer votre
représentativité, NTF vous invite à :



RENOUVELER
CHAQUE
ANNÉE VOTRE
AFFILIATION



DÉCLARER TOUS
VOS HECTARES,
AGRICILES ET
BOISÉS



PARTICIPER À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE NTF



PARTAGER AVEC NOUS
VOS EXPÉRIENCES ET
QUESTIONNEMENTS
AFIN D'ENRICHIR
NOTRE EXPERTISE



DEVENIR UNE
RÉFÉRENCE ACTIVE
ET UN RELAIS DE NTF
DANS VOS RÉGIONS
RESPECTIVES

Faites connaître nos actions auprès de votre famille et vos connaissances, propriétaires
ruraux comme vous, et **devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

Vous avez
d'autres
questions ?

N'hésitez pas à
nous contacter.

NTF Asbl

Rue Borgnet 13, 2^e étage 5000 Namur
Tél: +32 (0)81 26 35 83 Fax: +32 (0)81 26 35 84
info@ntf.be
www.ntf.be



www.agriland.be



Agriland SA

**360
PROPRIÉTAIRES
PRIVÉS**

**33.000
HECTARES**



www.socofor-samkempen.be

Nous mettons en valeur votre PATRIMOINE FORESTIER et notre équipe d'experts forestiers est à votre service pour les missions suivantes :

- Organisation de 3 VENTES GROUPEES sur l'année et aussi à la demande
- Aide à votre GESTION FORESTIERE AU QUOTIDIEN depuis l'élaboration du plan de gestion jusqu'à la mise en œuvre des travaux
- Possibilité de PRISE EN CHARGE COMPLETE du suivi de votre propriété
- Réalisation de MARQUAGE (feuillus, résineux) et de BALIVAGE
- Elaboration de DOSSIERS ADMINISTRATIFS (N2000, PEFC,...)
- EXPERTISE, EVALUATION et CONSEIL pour l'acquisition ou la vente de propriétés forestières, ou leur transmission par donation, sortie d'indivision

Nous travaillons d'une façon participative et concertée

PREMIÈRE VISITE GRATUITE

SOCOFOR
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

SAMKEMPEN
SAMENWERKENDE VENNOOTSCHAP VAN HOUTPRODUCTEN

Place des Barricades, 12 bte 5
Bruxelles 1000 Brussel

Tél : 02 735 00 88

socofor.samkempen@belgacom.net